

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Aux racines de l'absolutisme : Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le Tractatus celebris de auctoritate et preeminentia sacri magni concilii et parlamentorum regni Francie de Jean Montaigne (1512)

Patrick Arabeyre

Aux racines de l'absolutisme : Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le Tractatus celebris de auctoritate et preeminentia sacri magni concilii et parlamentorum regni Francie de Jean Montaigne (1512)

Article. Source : Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes

Patrick Arabeyre, Aux racines de l'absolutisme : Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le Tractatus celebris de auctoritate et preeminentia sacri magni concilii et parlamentorum regni Francie de Jean Montaigne (1512), dans Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes, n° 7, 2000.

Extrait de l'article

La naissance de l'absolutisme dans la « publicistique » française du début du XVI^e siècle chez des auteurs tels que Jean Ferrault (ca. 1509-1510) ou Charles de Grassaille (1495-1582) est une vérité d'évidence admise par tous les lecteurs, même les plus récents, d'un vieil article (1886) de Gabriel Hanotaux. Dès 1905, Pierre Imbart de La Tour développe la thèse selon laquelle la conception despotique du pouvoir chez les légistes de la fin du Moyen Âge allait fonder l'absolutisme des Temps Modernes : « Le règne de Louis XII fut le triomphe de cet impérialat nouveau, à la fois héréditaire, théocratique, parlementaire, que voulaient les hommes de loi » ; la nation entière abdiquait en faveur du roi. Ce jugement contraste néanmoins avec celui de Roger Doucet, qui, dans un chapitre préliminaire de son étude sur le gouvernement de François I^{er} publiée en 1921, aborde les théories politiques au début du XVI^e siècle.

(...)

La supériorité du Grand Conseil, dit Montaigne, réside dans sa plus grande proximité avec le prince. Les conseillers sont assimilables aux illustres, titre réservé aux sénateurs de premier rang au Bas-Empire, voire aux quatre principaux ministres, ou bien aux cardinaux-légats. Mieux, les conseillers, qui assistent le roi dans la gestion de la chose publique, constituent une partie de son corps mystique ; à ce titre, ceux qui leur portent atteinte touchent également à la personne du roi.

[Lire la suite \(revues.org\)](#)